

Connaissances et attitudes des Canadiens à l'égard de la décriminalisation des drogues :

résultats d'une recherche sur l'opinion publique



Santé
Canada Health
Canada

Canada



Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:
*Canadians' knowledge and attitudes around drug decriminalization:
Results from a public opinion research survey*

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télééc. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2023

Date de publication : septembre 2023

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : H22-4/35-2023F-PDF
ISBN : 978-0-660-67822-1
Pub. : 230382



Table des matières

Contexte de l'exemption de la Colombie-Britannique concernant la possession de certaines drogues illégales à des fins personnelles	2
Approche du suivi des attitudes des Canadiens à l'égard de la décriminalisation des drogues	2
À propos de la recherche sur l'opinion publique (ROP)	3
Points saillants des résultats de la ROP	4
Attitudes	4
Connaissances	9
Conclusions	10



Contexte de l'exemption de la Colombie-Britannique concernant la possession de certaines drogues illégales à des fins personnelles

À la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, une exemption concernant la possession de certaines drogues illégales à des fins personnelles a été accordée aux adultes âgés de 18 ans et plus dans la province. La Colombie-Britannique (C.-B.) qualifie cette exemption de forme de décriminalisation.

Du 31 janvier 2023 au 31 janvier 2026, les adultes ne seront plus poursuivis en justice ni soumis à des saisies de drogues pour possession à des fins personnelles d'un maximum de 2,5 grammes de n'importe quelle combinaison :

- + d'opioïdes
- + de cocaïne
- + de méthamphétamines
- + de MDMA

En lieu et place de sanctions pénales, les individus se verront offrir des ressources de santé et un soutien social. Cela englobe également une assistance pour être orienté vers des services de traitement et de rétablissement locaux, en cas de demande.

Approche du suivi des attitudes des Canadiens à l'égard de la décriminalisation des drogues

Santé Canada recueille des données au niveau national sur les connaissances et les attitudes des Canadiens à l'égard de la décriminalisation des drogues. Pour réaliser ce travail, Santé Canada a déterminé un ensemble d'indicateurs pour assurer le suivi des changements en ce qui concerne :

- + la stigmatisation
- + les attitudes à l'égard de la consommation de drogues
- + la perception de la sécurité publique

Les données recueillies dans le cadre de la recherche sur l'opinion publique (ROP) joueront un rôle fondamental en tant qu'informations pour ce travail.



À propos de la recherche sur l'opinion publique (ROP)

La ROP a été menée par le Bureau du Conseil privé, utilisant 2 échantillons aléatoires distincts de 2 000 adultes canadiens âgés de 18 ans et plus. Des questions sur les attitudes à l'égard des personnes qui consomment des drogues et sur la décriminalisation ont été posées du 27 février au 12 mars 2023. Les questions sur les connaissances concernant la décriminalisation ont été posées du 17 avril au 30 avril 2023. Les répondants ont été sélectionnés au hasard, avec une représentation proportionnelle de l'ensemble du Canada. À moins d'indication contraire, les résultats présentés dans ce rapport sont exprimés en pourcentages. Il peut arriver que les totaux ne correspondent pas à 100 %, les chiffres étant arrondis et certaines questions admettant la réponse « incertain(e) ».

Les questions portaient à la fois sur les attitudes et les connaissances en la matière :

- + les préférences envers les approches visant à lutter contre l'utilisation de substances, avec une focalisation sur l'importance des services sociaux et de santé par rapport à l'intervention des forces de police
- + les sentiments généraux d'empathie envers les individus aux prises avec des troubles liés à l'utilisation de substances
- + les opinions globales concernant le degré de facilité d'une personne à discuter avec des amis et des membres de la famille de sa consommation de substances
- + les avantages et les inconvénients perçus de la décriminalisation
 - › L'attention a également été portée sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux et de santé pertinents, la réduction de la stigmatisation, l'augmentation des méfaits et la sécurité réduite au sein de la collectivité

La ROP comprenait également quatre questions auxquelles il fallait répondre vrai ou faux pour évaluer les connaissances des répondants sur les détails de l'exemption de la C.-B. concernant la possession de drogues à des fins personnelles.



Points saillants des résultats de la ROP

Attitudes

Pour traiter les problèmes d'utilisation de substances, 49 % des Canadiens préféraient que l'on privilégie la facilité d'accès aux services sociaux et de santé plutôt que l'intervention des forces de police, laquelle représente 7 % des personnes interrogées (**Figure 1**). Cependant, un pourcentage de 35 % a considéré que les deux approches étaient tout aussi adéquates, tandis que 6 % ont conclu que ni l'une ni l'autre n'était pertinente.

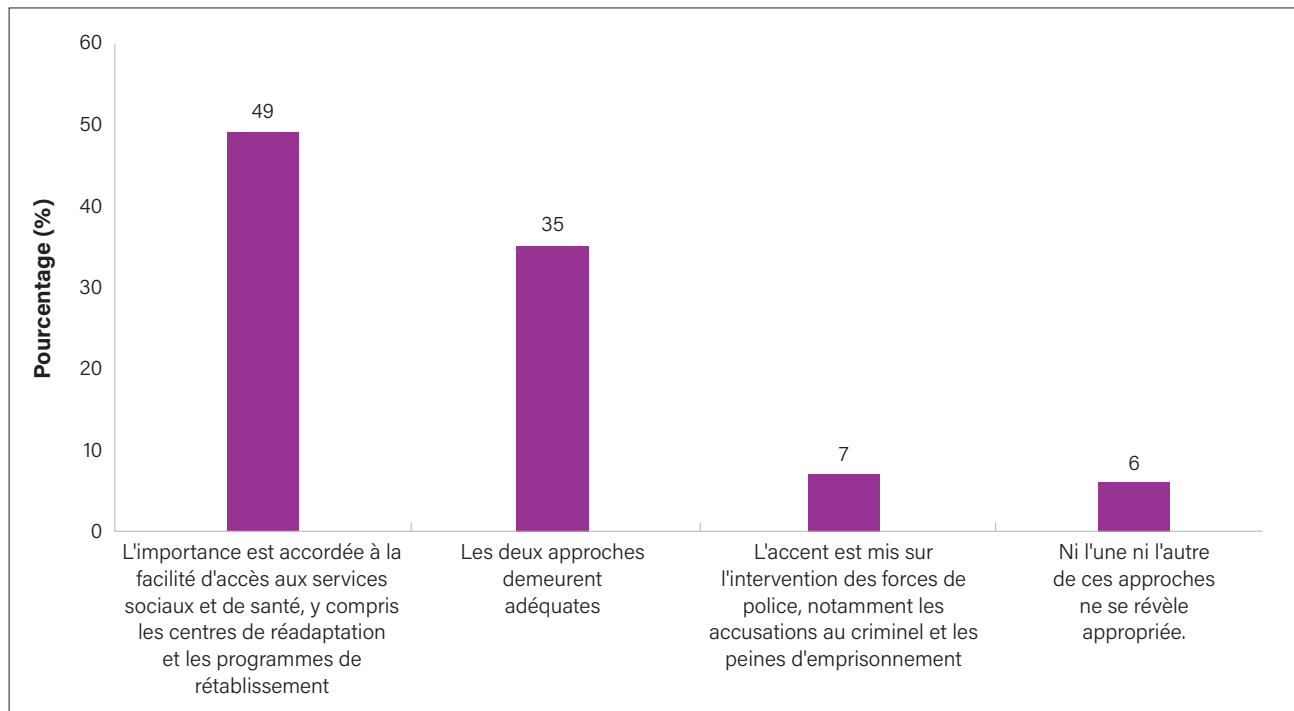
Les personnes nées au Canada, les femmes ainsi que celles ayant un niveau d'éducation et de revenus supérieurs présentent une inclination plus marquée à privilégier une approche axée sur l'accès aux services sociaux et de santé dans la lutte contre l'utilisation de substances (**Figure 2a**).

Alors que la préférence en faveur d'une intervention des forces de police pour combattre l'utilisation de substances est minoritaire au sein de la population canadienne, il a été observé que les hommes ainsi que les individus ayant des niveaux de revenu et d'éducation plus bas sont plus enclins que les autres à soutenir la répression policière (**Figure 2b**). Les hommes et les personnes issues des écoles de métier et des collèges ainsi que les immigrants sont plus enclins à estimer que les deux approches sont également pertinentes pour s'attaquer au problème de consommation de substances (**Figure 2c**).

Une proportion de 88 % des Canadiens exprime le souhait que leurs amis ou membres de la famille qui consomment des drogues puissent se sentir à l'aise pour en discuter avec eux, et 81 % montrent de l'empathie envers les individus aux prises avec des troubles liés à l'utilisation de substances (**Figure 3**). Les Canadiens ayant un niveau de revenu et d'éducation plus faibles étaient plus enclins à penser que la décriminalisation entraînerait une augmentation des problèmes liés à la consommation de substances et aurait un impact négatif sur la sécurité de leur collectivité. Bien que 62 % des Canadiens estiment que la décriminalisation faciliterait l'accès aux services sociaux et de santé, une proportion de 51 % pense également qu'elle aurait pour effet d'augmenter les effets néfastes associés à l'utilisation de substances, notamment les cas de surdoses.



Figure 1. Attitudes à l'égard des approches visant à lutter contre l'utilisation de substances chez les personnes qui consomment des drogues



Question : Parmi les approches ci-dessous, laquelle jugez-vous la plus appropriée pour lutter contre l'utilisation de substances chez les personnes qui consomment des drogues?

Source : Enquête du BCP sur les questions d'actualité, réalisée du 27 février au 12 mars 2023

Base : Tous les répondants (Canada : n = 2 000)

Figure 2. Attitudes à l'égard des approches pour lutter contre l'utilisation de substances chez les personnes appartenant à des groupes spécifiques qui consomment des drogues

Figure 2a. Importance accordée à la facilité d'accès aux services sociaux et de santé

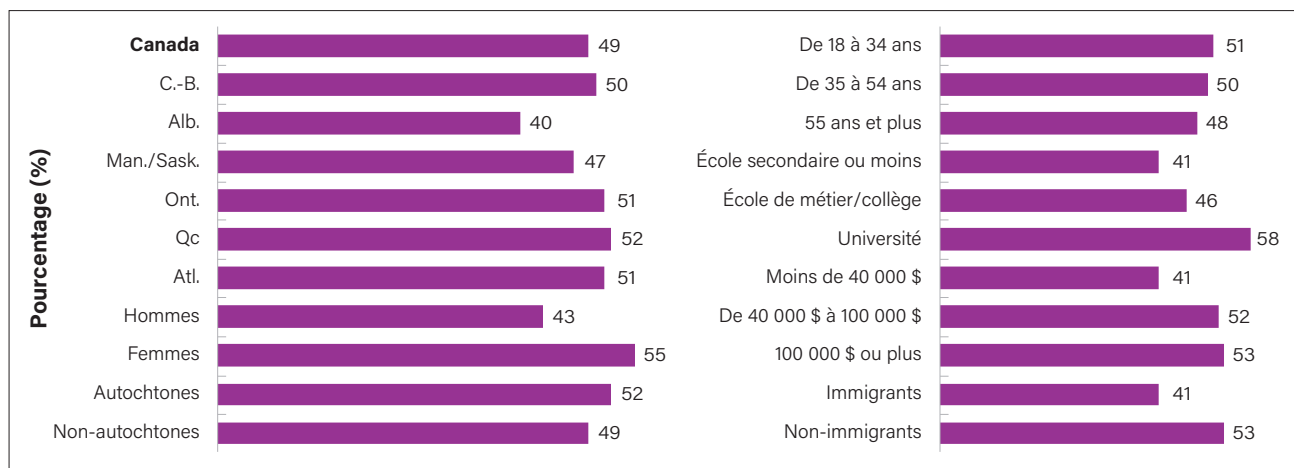




Figure 2b. Accent mis sur l'intervention des forces de police

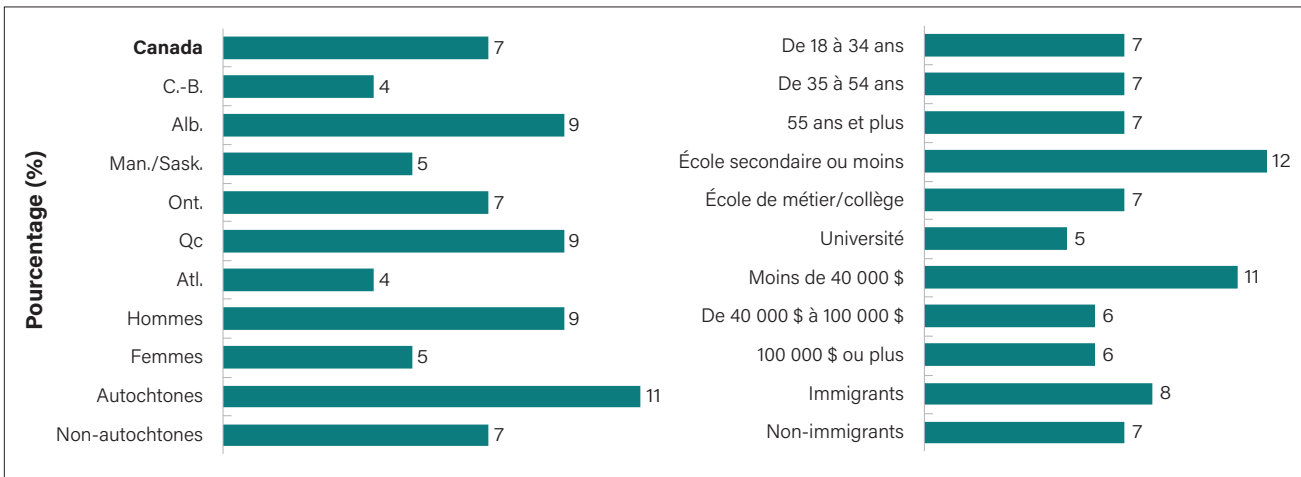
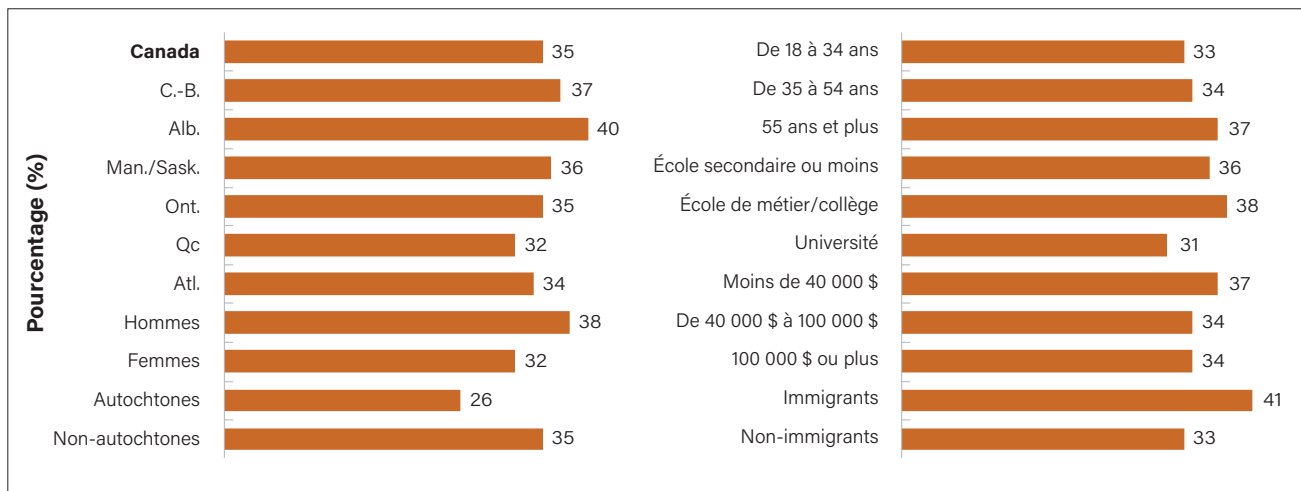


Figure 2c. Les deux approches demeurent adéquates



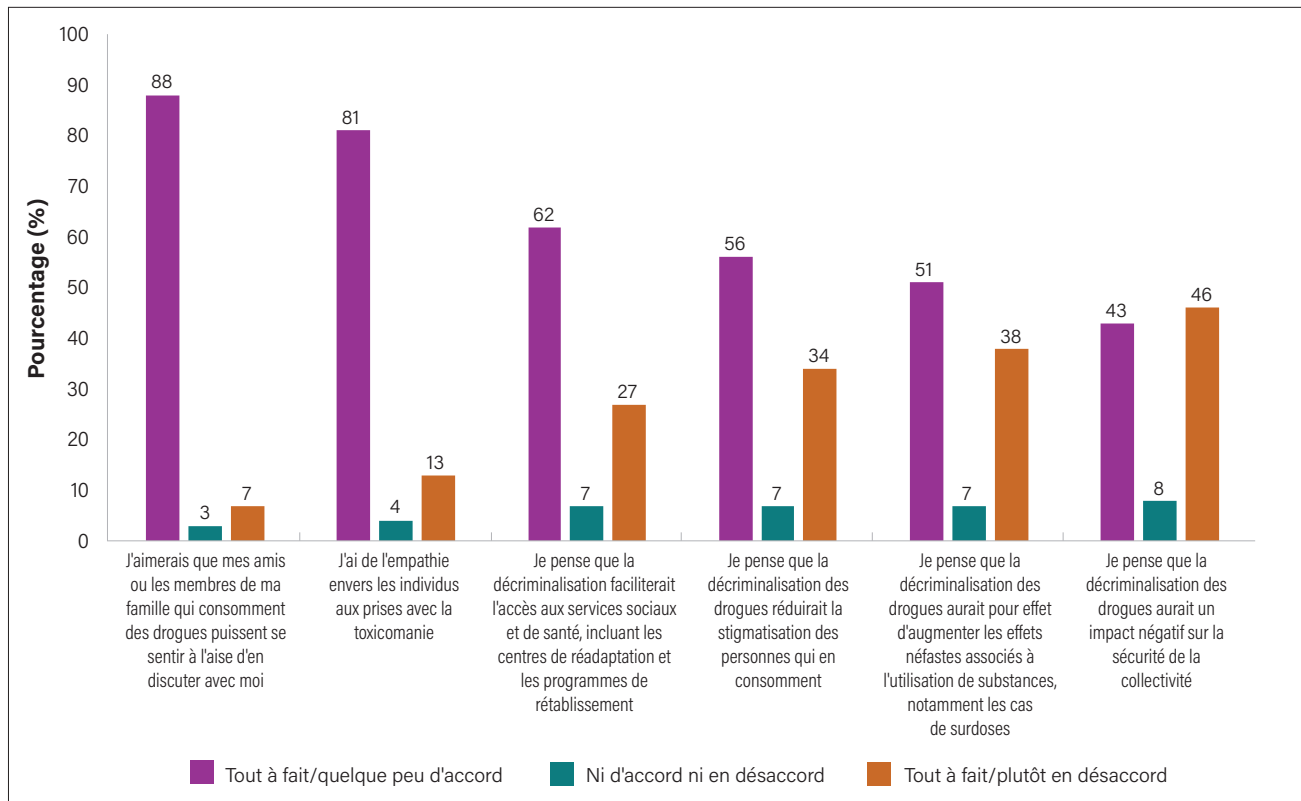
Question : Parmi les approches ci-dessous, laquelle jugez-vous la plus appropriée pour lutter contre l'utilisation de substances chez les personnes qui consomment des drogues ?

Source : Enquête du BCP sur les questions d'actualité, réalisée du 27 février au 12 mars 2023

Base : Tous les répondants (Canada : n = 2 000)



Figure 3. Attitudes à l'égard des personnes qui consomment des drogues et de la décriminalisation



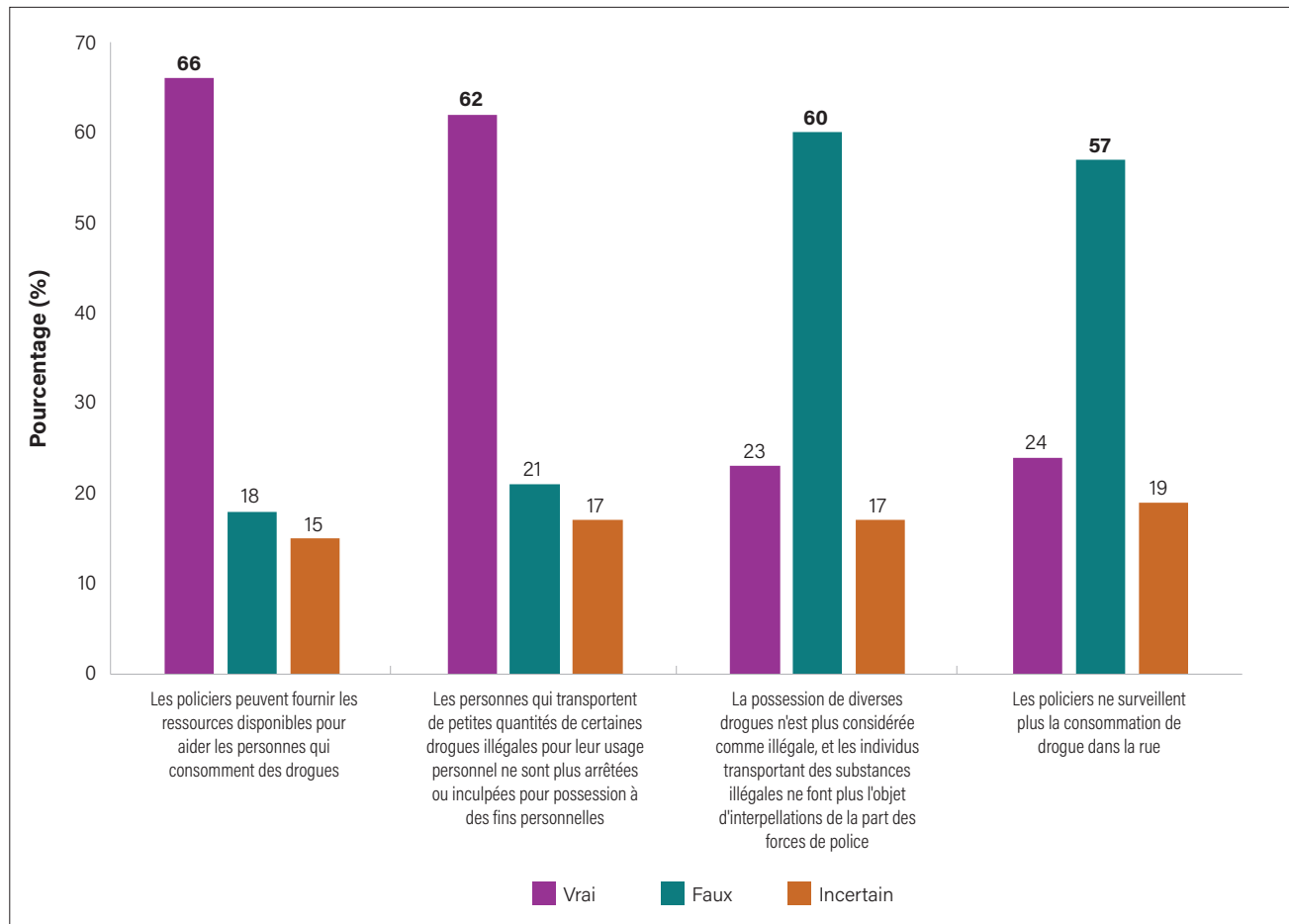
Question : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou non avec les énoncés suivants ?

Source : Enquête du BCP sur les questions d'actualité, réalisée du 27 février au 12 mars 2023

Base : Tous les répondants (Canada : n = 2 000)



Figure 4. Connaissance des détails de l'exemption de la C.-B.



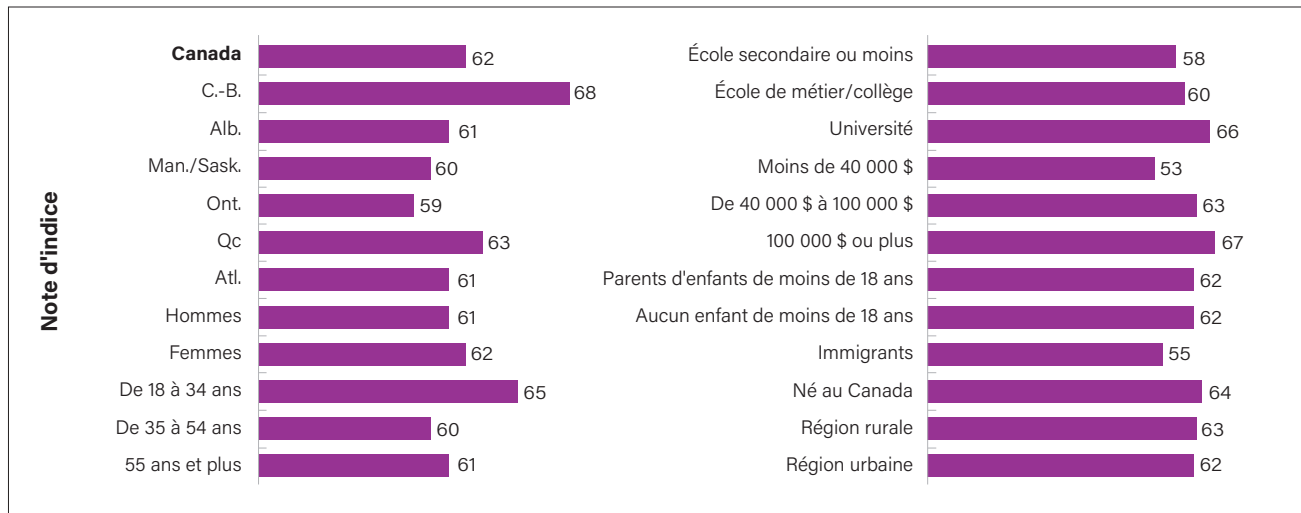
Question : D'après votre compréhension des détails de l'exemption de la C.-B. concernant la possession de drogues à des fins personnelles, les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses ? (Les réponses correctes sont soulignées en gras)

Source : Enquête du BCP sur les questions d'actualité, réalisée du 17 au 30 avril 2023

Base : Tous les répondants (Canada : n = 2 000)



Figure 5. Connaissance des détails de l'exemption de la Colombie-Britannique pour des populations spécifiques



Indice de compréhension de l'exemption de la C.-B : les répondants obtiennent 25 points pour chaque bonne réponse. Une personne qui répond correctement aux quatre questions obtient une note de 100 (fourchette : de 0 à 100).

Source : Enquête du BCP sur les questions d'actualité, réalisée du 17 au 30 avril 2023

Base : Tous les répondants (Canada : n= 2 000)

Connaissances

Les questions visant à évaluer les connaissances des Canadiens sur l'exemption de la C.-B. portaient sur les points suivants :

- + les différences entre l'exemption et la légalisation
- + le rôle de la police dans l'application de l'exemption
- + les détails sur les activités impliquant des drogues pour lesquelles cette exemption s'applique en C.-B.

Selon la question posée, entre 57 % et 62 % des Canadiens ont pu fournir des détails précis sur l'exemption de la C.-B. (**Figure 4**). Cependant, une proportion de 18 % à 24 % des participants a donné des réponses incorrectes, tandis que 15 % à 19 % n'étaient pas certains de leur réponse.

Une meilleure compréhension des détails de l'exemption de la C.-B. a été constatée parmi les groupes suivants (**Figure 5**) :

- + les répondants résidents en C.-B.
- + les personnes âgées de 18 à 34 ans
- + les personnes ayant un niveau d'éducation et de revenu plus élevé
- + les répondants nés au Canada



Conclusions

Les résultats de cette enquête reflètent les connaissances et les attitudes des adultes canadiens à l'égard de la décriminalisation des drogues et de l'exemption de la C.-B. Ces conclusions joueront le rôle de point de référence pour suivre les résultats majeurs de l'exemption, en mettant l'accent sur la prise de conscience du public ainsi que sa compréhension des détails de l'exemption et l'utilisation des substances. Les travaux de Santé Canada continueront de compléter les travaux de suivi et d'évaluation menés par le ministère de la Santé mentale et des Dépendances de la Colombie-Britannique et les Instituts de recherche en santé du Canada.